



## **IMPÔTS**

### **Le Congo et la Chine Mettent Fin à la Double Imposition**

Le Président de la République a promulgué le Décret n° 2020-478, du 13 octobre 2020, portant ratification de la Convention entre la République du Congo et la République Populaire de Chine pour l'Élimination de la Double Imposition concernant les Impôts sur le Revenu et la Prévention de l'Évasion et de la Fraude Fiscales. Cette Convention a pour but de créer un climat favorable aux échanges entre les deux pays, de régler et de protéger les investissements, tout en créant des mécanismes tendant à mitiger les effets de la double imposition et à renforcer la coopération dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale.

## **ENVIRONNEMENT**

### **Le Congo Va Adhérer à la Convention Commune sur la Gestion du Combustible Usé et sur la Sûreté de la Gestion des Déchets Radioactifs, et à la Convention sur la Sûreté Nucléaire**

L'Assemblée Nationale a autorisé, par les Lois n° 48-2020 et 49-2020, du 18 septembre 2020, l'adhésion du Congo à la Convention sur la Sûreté de la Gestion du Combustible

Usé et sur la Sûreté de la Gestion des Déchets Radioactifs, et à la Convention sur la Sûreté Nucléaire, respectivement. Ces deux Conventions visent à promouvoir et à maintenir une politique mondiale de sûreté nucléaire, en renforçant les mesures nationales et la coopération internationale. À cette fin, les deux Conventions énoncent les mesures minimums à mettre en place dans la conception et construction des installations concernées, les autorisations en matière d'exploitation de ces installations et les restrictions y afférentes, et les exigences en matière de rapports.

## **FONCIER**

### **Nouveau Cadastre National Foncier**

La Loi n° 52/2020, du 29 septembre 2020, a modernisé le système de Cadastre National Foncier. En particulier, cette loi fixe les règles applicables aux documents principaux et secondaires du cadastre, au bornage et la conservation et mise à jour du Cadastre National Foncier, ainsi que les sanctions pénales et civiles applicables aux infractions y afférentes.

## **AVIATION**

### **Accords de Transport Aérien avec le Niger, le Gabon, la Belgique et la Chine**

Les Lois n° 38-2020, 39-2020, 40-2020 et 41-2020, du 5 août 2020, ont autorisé la ratification des Accords sur le transport aérien conclus avec la République du Niger, la République du Gabon, le Royaume de Belgique et la République Populaire de Chine, respectivement. Ces Accords ont pour objectif l'octroi de droits à l'autre État contractant sur l'exploitation du transport aérien international par les transporteurs aériens désignés par ce dernier. Ces Accords définissent, entre autres, les règles sur la désignation de ces opérateurs, les conditions de révocation et de suspension de cette désignation, les règles relatives à l'exercice d'activités commerciales, ainsi que les dispositions spéciales en matière de douanes et d'imposition.

---



Pour de plus amples informations relativement au contenu de ce numéro d'Actualités Juridiques, n'hésitez pas à contacter:

**Ana Pinelas Pinto**

[Ana.Pinto@mirandalawfirm.com](mailto:Ana.Pinto@mirandalawfirm.com)

---

## mirandaalliance

**CABINETS CORRESPONDANTS** ANGOLA | BRÉSIL | CAMEROUN | CAP-VERT | CÔTE D'IVOIRE | GABON | GUINÉE-BISSAU  
GUINÉE ÉQUATORIALE | MACAU (CHINA) | MOZAMBIQUE | PORTUGAL | RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO | RÉPUBLIQUE DU CONGO  
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE | SENEGAL | TIMOR-LESTE **BUREAUX DE LIAISON** FRANCE (PARIS) | ROYAUME-UNI (LONDRES) | USA (HOUSTON)

© Miranda Alliance, 2020. La reproduction de ce document, partielle ou totale, est autorisée à condition que la source (société titulaire du droit d'auteur) soit mentionnée. AVERTISSEMENT : Le contenu de ce bulletin d'information est fourni à titre d'information générale et n'est pas destiné à servir de publicité, d'offre de services ou de conseil juridique. En conséquence, le lecteur ne doit pas se baser uniquement sur cette information et toujours chercher conseil auprès d'un avocat. Ces Actualités Juridiques d'information sont distribuées gratuitement à nos clients, collègues et amis. Pour ne plus le recevoir, veuillez répondre à cet e-mail.